



tessolidaire.com

- Actualités
- Agenda
- Presse-librairie
- Lettres d'information
- Forums
- Offres d'emploi
- Concours
- Alerte juridique
- Système d'échange
- Petites annonces

Mon tessolidaire

- Mon compte
- Mon mot de passe
- Espace recruteur

Vous préparez un concours de la fonction publique **Stage de formation sur les connaissances de l'environnement territorial**

 www.carrieres-publiques.com

[Accueil](#) > [Actualités](#) > Fiche actualité

Les inquiétudes de la fédération des PEP (13/07/2011)
 Date de mise en ligne : 13/07/2011.

Rubrique :
 Actualités

Métiers :
[Enfance / Education](#)

Réseau associatif national, la fédération générale des PEP a récemment écrit au Président de la République pour que les postes spécialisés dans l'Education nationale soient préservés. La fédération craint que l'annonce « par le Président de la République d'un « moratoire sur les suppressions de classes dans le primaire à la rentrée 2012 » jointe à celle de la poursuite des fermetures de postes d'enseignants (66 000 de 2007 à 2011), va se traduire par une aggravation de la situation des élèves en difficulté scolaire ou en situation de handicap ». Lire la suite du communiqué ci-dessous.

« Alors que la loi de Février 2005 place l'Education Nationale en situation de pleine responsabilité de la scolarité des élèves en situation de handicap, ce moratoire va accentuer les fermetures de postes « non devant élèves » et notamment des postes spécialisés. Ils deviennent des enseignants en sursis, et ce en complète incohérence avec les annonces relatives à la scolarisation des élèves handicapés ou en difficulté

C'est donc une augmentation des fermetures des postes spécialisés qui est à prévoir en 2012, d'une part de ceux affectés dans les écoles et d'autre part de ceux affectés aux services et établissements (Services d'éducation spéciale à domicile -SESSAD-, Centres Médico-Psycho Pédagogique -CMPP-) qui apportent dans et hors l'école, les compléments pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques, indispensables à l'appui de la scolarisation en milieu ordinaire de ces élèves.

Faute de ces apports, leur scolarité en milieu ordinaire sera de plus en plus difficile, voire impossible et les actions de prévention conduites par ces structures seront privées de l'indispensable dimension pédagogique.

Afin de garantir des parcours de scolarité à tous les élèves en situation de handicap et

Dessin d'actu.

- Vos derniers commentaires**
- > MEDITATION TRANSCENDANTE
 - > Rythmes scolaires
 - > Financement de la dépendance
 - > Conférence nationale du handicap du 8 juin 2010
 - > Conférence nationale du handicap du 8 juin 2010

- [Lettres d'information](#)
- [Forums](#)
- [Offres d'emploi](#)
- [Concours](#)
- [Alerte juridique](#)
- [Système d'échange](#)
- [Petites annonces](#)

Mon tessolidaire

- [Mon compte](#)
- [Mon mot de passe](#)
- [Espace recruteur](#)

Date de mise en ligne : 13/07/2011.

Rubrique :

Actualités

Métiers :

[Enfance / Education](#)

Réseau associatif national, la fédération générale des PEP a récemment écrit au Président de la République pour que les postes spécialisés dans l'Education nationale soient préservés. La fédération craint que l'annonce « par le Président de la République d'un « moratoire sur les suppressions de classes dans le primaire à la rentrée 2012 » jointe à celle de la poursuite des fermetures de postes d'enseignants (66 000 de 2007 à 2011), va se traduire par une aggravation de la situation des élèves en difficulté scolaire ou en situation de handicap ». Lire la suite du communiqué ci-dessous.

« Alors que la loi de Février 2005 place l'Education Nationale en situation de pleine responsabilité de la scolarité des élèves en situation de handicap, ce moratoire va accentuer les fermetures de postes « non devant élèves » et notamment des postes spécialisés. Ils deviennent des enseignants en sursis, et ce en complète incohérence avec les annonces relatives à la scolarisation des élèves handicapés ou en difficulté

C'est donc une augmentation des fermetures des postes spécialisés qui est à prévoir en 2012, d'une part de ceux affectés dans les écoles et d'autre part de ceux affectés aux services et établissements (Services d'éducation spéciale à domicile -SESSAD-, Centres Médico-Psycho Pédagogique -CMPP-) qui apportent dans et hors l'école, les compléments pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques, indispensables à l'appui de la scolarisation en milieu ordinaire de ces élèves.

Faute de ces apports, leur scolarité en milieu ordinaire sera de plus en plus difficile, voire impossible et les actions de prévention conduites par ces structures seront privées de l'indispensable dimension pédagogique.

Afin de garantir des parcours de scolarité à tous les élèves en situation de handicap et l'intervention psycho-pédagogique de qualité nécessaire aux élèves en difficulté d'apprentissage, la Fédération Générale des PEP qui, avec ses 500 établissements et services, assure l'accompagnement pédagogique, éducatif et thérapeutique de près de 60 000 élèves, demande au Président de la République, l'interdiction des fermetures de postes spécialisés et le rétablissement de ceux supprimés ces dernières années.

A cet effet, la Fédération Générale des PEP a initié une « adresse au Président de la République et au ministre de l'Education Nationale : vers un désengagement de l'Education Nationale pour la scolarité des élèves en situation de handicap » et a appelé les associations qui le souhaitent à s'y associer pour dénoncer avec fermeté de tels projets et demander solennellement l'abandon de ces mesures ».

[Donnez votre avis](#)



Vos derniers commentaires

- > [MEDITATION TRANSCENDANTE](#)
- > [Rythmes scolaires](#)
- > [Financement de la dépendance](#)
- > [Conférence nationale du handicap du 8 juin 2010](#)
- > [Conférence nationale du handicap du 8 juin 2010](#)